

Grille ÉVALUATION 2024/2025
Soutien financier
VOLET 2 - SOUTIEN À L'ACCOMPAGNEMENT



Note à l'évaluateur/trice :

- a) Les critères doivent être démontrés clairement dans le formulaire du demandeur.
- b) Si tel n'est pas le cas, le pointage du critère sera de zéro. L'évaluateur/trice devrait trouver les points à évaluer facilement.
- c) Puisque cette grille est nouvelle dans l'analyse des demandes, l'ARLPHCQ communiquera avec les demandeurs pour plus de précision, si tel est le cas.
- d) Toute demande incomplète par le manque de pièce justificative (ex. : dossier du Registraire des entreprises du Québec) sera rejeté par l'ARLPHCQ.
- e) Le pointage par item est de 0 ou le pointage préétabli dans cette présente grille.

1 -	/20	Les Renseignements généraux, Coordonnées au travail de la présidence ou de la mairie ainsi que Coordonnées au travail de la personne autorisée à répondre pour l'organisation sont inscrites.
2 -	/25	Les ratios sont clairement définis. Le nombre d'accompagnateur vs le nombre de personnes accompagnées est indiqué. Nous contribuons seulement à l'accompagnement des ratios 1/1 - 1/2 - 1/3. Seuls sont considérés les services d'accompagnement qui ne peuvent être offerts dans le cadre de la mission ou des services réguliers de l'organisme.
3 -	/-100	Site offrant du loisir, du sport ou du plein air au Québec, sinon -100,
4 -	/10	Le demandeur collabore avec l'ARLPHCQ ou un de ses membres.
5 -	/20	Le demandeur offre de la formation aux accompagnateurs.
6 -	/25	CDJ SEUL - Le demandeur offre en collaboration avec l'ARLPHCQ la formation CACDJ, minimalement tous les 3 ans.
7 -	/25	La descriptions des participants/es est inscrit en nombre.
8 -	/20	Tous les items de la section Autonomie de la personne handicapée sont indiqué en nombre seulement.
9 -	/-100	La description de l'activité est un loisir, un sport, du plein air ou un camp de jour, sinon -100.
10 -	/25	Le coût de l'Accompagnement est bien défini selon la section des ratios 1/1 - 1/2 - 1/3.
11 -	/10	Les renseignements sur la police d'assurance sont indiqués et la date est valide.
12 -	/20	Toutes les pièces à joindre y sont.
14 -	/-100	Formulaire reçu avant le délai prévu, sinon -100.
14 -	/-100	Reddition de compte effectuée dans les délais prescrits, sinon -100.
15 -	/-25	L'organisme reçoit du soutien financier avec d'autre/s partenaires/s pour l'accompagnement dans le loisir des personnes handicapées.

Un minimum de 80 % doit être obtenu pour être éligible à une demande de soutien financier.